

# Dossiers instruits par un travailleur social extérieur au Département

- Le règlement intérieur est propre au Département de l'Aveyron (RDAS FSL 2022)
  
- Avec :
  - Une grille de loyer
  - Une grille des ressources
  - Une grille des surfaces
  
- Des annexes
  - Annexe 1 : Demande FSL
  - Annexe 2 : Identification du logement
  - Annexe 3 : Fiche de liaison
  - Annexe 4 : Fiche identification de la dette
  - Annexe 5 : Plan d'apurement
  - Annexe 6 : FSL ASLL Seul
  - Annexe 7 : FSL Accès – Energie – Maintien
  
- Si la ou les personne(s) perçoive(nt) le RSA c'est le travailleur social du département ou en charge du suivi RSA qui instruit le FSL
  
- Boîte mail d'envoi : [dei.logement@aveyron.fr](mailto:dei.logement@aveyron.fr)  
Aucun dossier doit être envoyé par la poste, uniquement par mail.
  
- L'annexe 7 est à envoyer en version WORD (= complété à l'ordinateur / non scanné) pour faciliter le traitement. Une version en pdf en supplément peut être mis si vous le souhaitez.
  
- Les pièces justificatives sont jointes au mail avec l'annexe 7